

ACCESSADVICE

3 missions prioritaires :

- **Audit Accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP)**
- Pré-Diagnostic Nouvelles Normes Hôtelières
- Travaux de Mise en Conformité

Partenaire de la CPIH



26 boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS
Tél : 06 07 35 56 98 – Mail : sbn@accessadvice.fr

Audit Accessibilité des Etablissements Recevant du Public :

Ce que dit la Loi :

La Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'EGALITE des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées définit que les ERP existants doivent pour les parties ouvertes au public, permettre aux personnes handicapées, d'accéder, de circuler et de recevoir les informations diffusées.

Leurs conditions d'accès doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut présenter une qualité d'usage équivalente.

Audit Accessibilité des Etablissements Recevant du Public :

Qui est concerné ? :

Les 650 000 Etablissements Recevant du Public existants en France devront être adaptés ou aménagés afin que toute personne handicapée puisse y accéder et bénéficier des prestations offertes dans des conditions adaptées.

Audit Accessibilité des ERP :

Pourquoi un tel dispositif ? :

Pour permettre à toute personne, quel que soit le type de son handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'accéder en toute autonomie aux Etablissements recevant du Public, et évoluer de manière continue sans rupture.

N'oublions pas que la mise en accessibilité profite aussi bien aux personnes en situation de handicap qu'à la vie quotidienne (femmes enceintes, personnes âgées, personnes de petite taille, personnes en béquille, personnes avec enfant y compris avec poussette,...).

ACCESSADVICE

Audit Accessibilité des ERP :

Les échéances :

Tout Etablissement recevant du Public doit répondre aux normes réglementaires avant le 1er Janvier 2015.

Demander un Audit de son établissement dès aujourd'hui et connaître son niveau d'Accessibilité :

- c'est anticiper les mises aux normes, les travaux éventuels, les demandes de dérogation potentielles,...
- c'est planifier les dépenses en élaborant un calendrier d'actions et de mise en œuvre.

ACCESSADVICE

Audit Accessibilité des ERP :

Soyons réactifs, mettons tout en œuvre pour répondre au plus vite aux Normes de l'Accessibilité.

ACCESS ADVICE vous accompagne dans cette démarche.

Hôteliers, ACCESS ADVICE vous propose d'établir votre Pré-Diagnostic Nouvelles Normes Hôtelières à l'issue de l'Audit Accessibilité vous permettant ainsi de ne pas être juge et partie.

Contactez nous pour connaître nos conditions
au **06 07 35 56 98**.

Ou retrouver toutes nos informations sur www.accessadvice.fr